

RENOUVEAU DU CENTRE VILLE

Une charte pour la rénovation des devantures commerciales

Afin d'améliorer l'harmonie des devantures commerciales et de rendre le centre-ville plus attractif, une Charte de Qualité a été mise en place sur le périmètre du centre ancien de Sisteron.

Elaborée par le Comité de Pilotage FISAC, en partenariat avec le Service de l'Urbanisme de la ville et l'Architecte des Bâtiments de France, cette charte s'est concrétisée par la création d'un guide de préconisations mis à disposition de tout commerçant ou artisan souhaitant entreprendre des travaux de rénovation. Il faut rappeler que le centre-ville de Sisteron fait l'objet d'une protection liée à l'existence de monuments historiques et que tout projet de création ou de modification d'enseignes, de devantures ou de façades d'immeuble sont soumis à l'obtention d'un document d'urbanisme autorisant à procéder aux travaux.

Le respect des préconisations de cette charte permet d'obtenir des financements à hauteur de 50% pour des travaux de gros oeuvre et second oeuvre des devantures, et 30% sur certains travaux d'intérieur, cette aide financière étant plafonnée à 20.000 euros.

Il est rappelé également que les aides aux façades sont toujours d'actualité et que les travaux de réfection des devantures peuvent être associés aux travaux de rénovation des immeubles qui les abritent.

28 dossiers de rénovation de devantures ont été retirés depuis le lancement de cette charte, 4 dossiers ont été approuvés, ce qui fait penser que la première enveloppe retenue, 100.000 euros, sera rapidement dépassée et que la Communauté de Communes du Sisteronais devra y consacrer des crédits supplémentaires.

"Un succès qui est une bonne chose pour l'attractivité du centre ville" soulignait Daniel SPAGNOU, Député Maire, lors de la présentation de cette opération en présence de Jean-Pierre TEMPLIER Premier Adjoint,



Claude REYNAUD Adjoint aux Travaux, Bernard CODOUL Adjoint à l'Urbanisme, Etienne BERGDOLT Architecte des Bâtiments de France, et des membres du Comité de Pilotage FISAC :

- Dominique CARNEL, Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais (Chargé du développement économique), Premier adjoint au Maire d'Entrepièrres, Chargé du FISAC,
- Nicole PELOUX, Présidente de la CCIT 04, Déléguée communautaire, Adjointe à l'économie de Sisteron, commerçante.
- Stéphane ROPPERS, Président de l'Association des commerçants de Sisteron (APACS) et commerçant
- Bruno MALGAT, Délégué communautaire, Adjoint au Maire de Mison et Commerçant à Sisteron.
- Philippe MANENT, Responsable du service appui à la création et au développement aux entreprises CCIT 04
- Jean-Pierre SERRA, Directeur de la Communauté de communes du Sisteronais
- Marianne DIDIER, Coordinatrice FISAC.

Les contacts :

- Marianne DIDIER (Fisac), 04.92.31.27.52
- Etienne BERGDOLT, Architecte des Bâtiments de France, 04.92.36.70.60
- Mairie, Service Urbanisme, 04.92.61.00.37